

AR PREFECTURE

082-218200285-20170509-D2017_19-DE
Recu le 12/05/2017

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/05/2017

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 11

(Procuration de Monsieur François PURCHA à Monsieur Alain REY)

L'an deux mille dix-sept et le neuf mai à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Yannick NEGRO, Gilles CHAPILLON, Marc OURMIERES, Bernard BLATCHE, Gilles LARRIEU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Etaient absentes excusées : Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU et Mm François PURCHA, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2017_19

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT
D'ACTIVITE SAISONNIERE (Article 3.2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison d'un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au service technique de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 02/06/2017 au 01/12/2017

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 02/06/2017 au 01/12/2017	1	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien	20 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade (IB 347 IM 325).

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT Monsieur le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

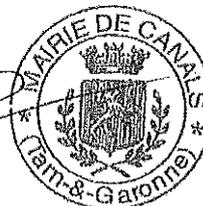
Centre de Gestion de la FPT.
de Tarn et Garonne

11/05/2017

Vu pour accord, le Président

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 11/05/2017

Le Maire,
Alain REY.



12.05.2017
12.05.2017
Certifié exécutoire le
Et publié le

AR PREFECTURE

082-218200285-20170509-D2017_20-DE
Reçu le 12/05/2017

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/05/2017

Nbre de conseillers 15

En séance 10

Ont voté 11

(Procuration de Monsieur François PURCHA à Monsieur Alain REY)

L'an deux mille dix-sept et le neuf mai à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Yannick NEGRO, Gilles CHAPILLON, Marc OURMIÈRES, Bernard BLATCHE, Gilles LARRIEU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Étaient absentes excusées : Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU et Mm François PURCHA, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2017_20

OBJET : Avis sur le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée par la Sté GILLIS TS sur la commune de DIEUPENTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête publique concernant la demande présentée par la Sté GILLIS TS en vue d'exploiter un atelier de traitement de surface, sur la commune de DIEUPENTALE (Tarn-et-Garonne).

Un avis d'enquête a été publié sur la commune de CANALS car une partie de son territoire se trouve à moins de 1 Km de ce projet. L'enquête publique a lieu du 10 mai au 9 juin 2017 inclus.

Il appartient au Conseil Municipal de donner son avis.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis FAVORABLE sur la demande présentée par la Sté GILLIS TS en vue d'exploiter un atelier de traitement de surface, sur la commune de DIEUPENTALE (Tarn-et-Garonne).

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 11/05/2017

Certifié exécutoire le 12.05.2017
Et publié le 12.05.2017

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/05/2017

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 11

(Procuration de Monsieur François PURCHA à Monsieur Alain REY)

L'an deux mille dix-sept et le neuf mai à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Yannick NEGRO, Gilles CHAPILLON, Marc OURMIERES, Bernard BLATCHE, Gilles LARRIEU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Étaient absentes excusées : Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU et Mm François PURCHA, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2017_21

OBJET : ACHAT DE MATERIEL DE DESHERBAGE

Dans le cadre de la politique ZERO PHYTO, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions concernant l'achat de matériel de désherbage :

- Ets LOUIS GAY SAS : PACK MATERIEL DESHERBAGE

1 tracteur Antonio CARRARO TTR 4400HST
1 tondeuse 3 points
1 désherbeur de chemin
1 désherbeur mécanique

Prix proposé pour l'ensemble : 30 000 € HT soit 36 000 € TTC

Avec une proposition de reprises pour le matériel suivant :

Tondeuse ISEKI SF 200 : 5 000 € HT
Tracteur ZETOR 5718 : 2 000 € HT
Débrousailluse DORI : 500 € HT

Total proposition de reprises : 7 500 € HT

- AGRI EQUIPEMENT :

1 désherbeur mécanique 7 100 € HT soit 8 520 € TTC

- COSTES VERTS LOISIRS MONTAUBAN :

1 désherbeur de chemin 6 350 € HT soit 7 620 € TTC

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le désherbeur de chemin et le désherbeur mécanique.

Après discussion, le Conseil Municipal valide l'achat du pack matériel proposé par l'Ets LOUIS GAY SAS au prix de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC, les reprises proposées ci-dessus,

AR PREFECTURE

082-218200285-20170509-D2017_21-DE
Recu le 12/05/2017

d'un montant global de 7 500 € HT et la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 11/05/2017

Certifie exécutoire le 12.05.2017
Et publié le 12.05.2017

Le Maire,

Alain REY

